

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DYNAMIQUE DE GROUPE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

<p>CODE : 96 17 03 U 35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

DYNAMIQUE DE GROUPE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer ses aptitudes à gérer la dynamique dans les groupes (équipes de travail, unités administratives, ...) ;
- ◆ d'analyser les interactions au sein d'une équipe ou d'un groupe de travail et de leur fournir des éléments de base d'intervention ;
- ◆ de déterminer les différents styles de leadership et leur adéquation à un contexte individuel (leadership adaptatif), groupal et conjoncturel (contexte extérieur au groupe et relations intergroupes).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations concrètes de la vie professionnelle liées à la dynamique de groupe, en veillant à mettre en œuvre des pratiques actualisées,

- ◆ d'identifier différentes manières de manager ;
- ◆ d'appliquer des méthodes de travail en groupe ;
- ◆ de dégager les caractéristiques du groupe, ses points forts et ses faiblesses ;
- ◆ d'analyser le fonctionnement du groupe et de porter un regard réflexif sur sa propre manière de fonctionner ;
- ◆ de proposer des comportements alternatifs en vue d'un meilleur fonctionnement du groupe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'analyse réalisée (en groupe et personnelle),
- ◆ le degré de pertinence des recommandations formulées.

4. PROGRAMME

4.1. Techniques de leadership

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer le rôle et l'utilité du leader dans une structure sociale ;
- ◆ de diagnostiquer les différents styles de leadership et leur adaptation à un contexte professionnel.

4.2. Dynamique de groupe

L'étudiant sera capable :

face à des situations concrètes de la vie professionnelle liées à la dynamique de groupe,

- ◆ de décrire les phénomènes de groupes et les notions qui définissent la communication interpersonnelle dans un groupe : définition, types, étapes de développement, caractéristiques psychosociales, rôles et statuts des membres, fonctions, ... ;
- ◆ d'appliquer des méthodes de travail en groupe (animation, formation, résolution de problèmes, argumentation, négociation, prise de décision, techniques de créativité, jeux de rôles et mises en situations, techniques d'apprentissages) ;
- ◆ de réaliser un projet d'équipe ;
- ◆ d'analyser le fonctionnement d'un groupe ;
- ◆ d'analyser de manière réflexive son fonctionnement dans un groupe et de proposer des pistes personnelles d'évolution et de remédiation ;
- ◆ d'actualiser ses compétences dans le domaine des relations humaines.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de leadership	CT	B	26
Dynamique de groupe	CT	B	30
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70